

Autorisation de transmission d'informations (historique auprès de l'organisme de réglementation)

SECTION À ÊTRE REMPLIE PAR LE REQUÉRANT

Je,
(Nom du requérant)

autorise
(Nom de l'ordre professionnel ou de l'organisme de réglementation)

à transmettre directement à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec les informations demandées

Lorsque j'étais membre, mon inscription s'affichait comme suit :

Nom Prénom

N° de permis Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Période pendant laquelle j'étais membre

Signature Date

Témoin

Signature Date

SECTION À ÊTRE REMPLIE PAR L'ORDRE PROFESSIONNEL OU L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION

S.v.p. retourner directement à l'adresse ci-haut

1. Le requérant a-t-il déjà obtenu un permis d'exercice sur le territoire qui est sous votre juridiction ?

Non Oui Date de délivrance du permis (aaaa/mm/jj) :

2. Le requérant est-il ou a-t-il été membre en règle de votre organisme de réglementation ?

Non Oui Si oui, indiquez les périodes au cours desquelles il était autorisé à exercer

3. Existe-t-il ou existait-il des conditions ou des restrictions au permis d'exercice du requérant ?

Non Oui Si oui, décrivez lesquelles

4. Le requérant a-t-il déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire de votre part ?

Non Oui Si oui, indiquez le motif, la décision et la sanction imposée s'il y a lieu



Autorisation de transmission d'informations
(historique auprès de l'organisme de réglementation)

5. Existe-t-il une raison pour laquelle le requérant ne pourrait être habilité à exercer sa profession sur votre territoire ?

Non Oui Si oui, expliquez

Nom de la personne autorisée _____

Titre _____

Signature de la personne autorisée _____ Date _____

Nom de l'ordre professionnel
ou organisme de réglementation _____

Adresse _____ Apposez votre sceau ici

Les renseignements recueillis par le présent formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Ils sont recueillis à des fins de contrôle de l'exercice de la profession, de protection du public et de statistiques. Ils seront accessibles au personnel autorisé de l'Ordre ainsi qu'à toute autre personne autorisée à les recevoir en vertu de la loi. Toute personne a l'obligation de compléter intégralement le présent formulaire, à défaut de quoi sa demande pourrait être refusé.

Toute personne peut avoir accès à son dossier et y faire rectifier des renseignements. Pour ce faire, prière de faire parvenir au secrétaire de l'Ordre une demande écrite en ce sens.